

valeur absolue de l'ensemble des prêts consentis à un pays peut donner une facture d'intérêts globale qui, lorsqu'elle est divisée par la valeur réduite des prêts inscrite aux livres, donne un ratio recettes/actifs inchangé.

Cette méthode de calcul permettrait aux banques qui constituent régulièrement des réserves pour pertes d'envisager de plafonner* ou de réduire les taux d'intérêt. Comme l'a signalé dans un discours prononcé en 1984 M. W.T. Brock de la Banque Toronto-Dominion :

Il est loin d'être certain que tous les pays pourront continuer d'assurer le service de leur dette. Il faudra peut-être encore leur faire des concessions en matière d'intérêts, malgré le précédent que cela créerait. Les banques dotées de réserves générales sont relativement bien placées pour pouvoir envisager de pareilles mesures.

Même si l'on augmentait les réserves pour pertes et si on en améliorait le traitement fiscal, la réduction des intérêts serait pour les banques une opération très coûteuse. Il faut admettre cependant que la situation à long terme des banques s'améliorerait si, grâce à l'allègement de leur facture d'intérêts, les pays débiteurs étaient davantage en mesure de gérer leur dette.

Malheureusement, en raison de l'inégalité des exigences imposées aux banques en matière de réserves pour pertes dans les divers pays de l'OCDE, les banques commerciales peuvent difficilement adopter une politique commune concernant la réduction ou le plafonnement des taux d'intérêt. Les banques qui ont des réserves pour pertes suffisantes sont toutefois mieux placées pour alléger le fardeau du service de la dette des pays débiteurs faisant problème. La principale raison qui empêche le recours concerté au plafonnement des taux d'intérêt étant l'insuffisance ou l'absence des réserves pour pertes constituées par les banques américaines, **le Comité recommande que le gouvernement canadien réclame la conclusion d'une entente internationale sur la détermination d'un niveau raisonnable de réserves générales appliqué dans l'ensemble des banques des pays de l'OCDE.** Il faut bien comprendre toutefois qu'il s'agit là d'un objectif à long terme, car il faudrait attendre longtemps avant que les États-Unis modifient leurs pratiques actuelles.

Conversion des créances en participation

Entre autres mécanismes originaux proposés pour réduire la dette du Tiers monde, les milieux financiers internationaux se sont intéressés notamment aux avantages que pourrait présenter l'échange de titres de dettes bancaires contre une participation au capital-actions de certaines sociétés dans les pays débiteurs. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 4, de pareilles ententes ont déjà été conclues en privé entre des banques prêteuses, certaines sociétés d'Amérique latine et des tierces parties. La formule comporte plusieurs variantes, mais celle retenue au Chili semble avoir été la plus efficace, où on estime qu'elle aurait réduit la dette extérieure de ce pays d'un milliard de dollars, soit de 5 p. 100 au cours des neuf derniers mois de 1986. Ainsi, aux termes d'une entente de conversion de créances en participation, une banque prêteuse fait escompter sa

* Le plafonnement des taux d'intérêt signifierait que les banques s'engagent à ne pas laisser flotter les taux d'intérêt sur leurs prêts, même si le taux officiel montait. Cette pratique n'entraînerait normalement pas de réduction des taux d'intérêt.